PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2012

Le douze mars deux mille douze à vingt heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Dominique LE CHARPENTIER, Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Présents: CHATAIGNÉ Pierre, COURTOIS Janine, CORNU Nathalie, JEGOU Isabelle, LE CHARPENTIER Dominique, LEROY Jérôme, RAINOT Patrick, VELLUET Benjamin.

Absents excusés: BLANCKAERT Benoît pouvoir à JEGOU Isabelle, DEJOURS Catherine pouvoir à COURTOIS Janine, GALLOT Luc pouvoir à CORNU Nathalie, GUYOT Stéphane pouvoir à RAINOT Patrick, HOPKINS Stephen pouvoir à LEROY Jérôme, LE CHATTON Sylvain pouvoir à Benjamin VELLUET.

Absent: HERNANDEZ Isabelle.

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance CHATAIGNE Pierre.

°°°°°°°°°°°°

La séance est ouverte sous la présidence de M. LE CHARPENTIER Dominique, Maire, qui précise que le vote des comptes administratifs est reporté au lundi 19 mars 2012, le quorum n'étant pas atteignable. M. le Maire annonce l'ordre du jour.

1. Approbation CR du conseil municipal du 18/01/2012
2. Vote administratif comptes 2011
3. Convention SPA,
4. Croix Rouge,
5. Tableau permanences élections présidentielles
6. Informations diverses

1- Le **compte-rendu** du dernier Conseil Municipal est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2- **Vote comptes administratifs** 2011 (**reporté au 19/03/2012**)

***3-* Convention SPA**

La convention actuelle étant obsolète, lecture est faite par Isabelle JEGOU 1ere adjointe de la nouvelle convention qui, pour un montant de 120 euros annuels, sera désormais en place et renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

***4-* Croix Rouge**

Ce symbole ayant été détérioré par le temps et la récente tempête, M. le Maire indique qu'après avoir obtenu l'accord de remplacement à l'identique par le Conseil Municipal, il a consulté et obtenu des devis dont il donne lecture

a) *Réalisation en pierre :*

devis n° 1, grès rose	1 435.20 €
devis n° 2, pierre de St Maximin travaillée	1 076,40 €

b) Réalisation en bois :

Bois exotique, devis n° 1	1 722,00 €
Bois exotique, devis n° 2	1 186,00 €

La différence de prix étant due au système d'accrochage.

c) Réalisation en métal :

Montant du devis	490,00 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord de principe pour le remplacement en grès rose

***5-* Elections présidentielles**

Le tableau proposé par M. le Maire a été documenté immédiatement mais partiellement, en fonction des disponibilités des présents.

Informations diverses :

- Carrefour route des Groux, route de La Villetertre.
  M. le Maire indique que deux devis ont été présentés, l'un par la SCREG pour un montant de 33 k€ et l'autre par l'ADTO sous forme de prévision d'engagement de dépenses pour 75 k€. M. le Maire rappelle que ces travaux ont été inscrits dans la demande de subvention d'Etat

- Tourbières. Travaux suivis par Stephen HOPKINS
  M. le Maire déclare que les travaux de mise en place d'un nouvel arrêt destiné aux scolaires de ce hameau ont été menés à bien par l'employé communal, après autorisation donnée par le CG60 et la société de transports GRISEL. Il reste à inclure ce nouvel arrêt dans la feuille de route du transporteur. M. le Maire précise que les balises de protection des caniveaux ont également été posées.

- Assainissement.
  Une réunion de travail s'est tenue en mairie. Suite à celle-ci, la commune a reçu le cahier des charges réalisé par l'ADTO. Aucune remarque particulière n'ayant été formulée quant au contenu, M. le Maire précise que M. Coppeaux s'assurera près de l'Agence de Bassin si la commune est toujours inscrite dans les priorités de l'Agence. En complément de ce dossier, M. le Maire indique qu'une étude (PPRE) visant à redonner un meilleur débit au canal par remodelage est en cours à la Communauté de Communes. Cette modification des berges se ferait sans incidence notable sur l'emprise foncière autre qu'une réserve de cinq à dix mètres, à certains endroits, le long des berges du canal actuel. Il est vraisemblable que ces travaux s'ils étaient effectués auraient une incidence positive sur le sous sol en aval (Chaumont en Vexin) Pour mémoire, M. le Maire rappelle que l'étude assainissement de Liancourt Saint –Pierre dépend de l'inscription de la CCVT au PPRE de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- Arbres et travaux d'élagage.
  L'arbre de la Victoire et un arbre dans le lotissement ont été taillés pour un coût de 885 €. M. le Maire a été saisi d'une demande à propos d'un arbre menaçant des habitations au lieu dit Moulin Baudet. Après vérification par un homme de l'art, si cet arbre ne présente aucun danger immédiat, il serait cependant utile de supprimer la plus grosse des branches qui se dirige vers les habitations. Par contre, un second arbre présente un risque

pour la sécurité des transports (voie SNCF) Le coût de son abattage serait de 980 €.

- Carrefour du « garage »
  La commande de panneaux effectuée par Stephen HOPKINS est en cours auprès de la CAPOISE.

- Maison du « grand Marc »
  L'évaluation de ce bien est en attente.

- Travaux du Pothuy
  Prévus en janvier 2012, la réfection de ce point est en attente.

- Episode neigeux
  Correctement géré par les personnes en charge de ces évènements, M. le Maire déplore « l'emprunt » d'un sac de sel qui avait été placé dans un bac prévu à cet effet. Néanmoins l'expérience sera renouvelée voire amplifiée par la mise en place de nouveaux bacs aux endroits stratégiques.

- Matériel communal
  Jérôme LEROY informe le Conseil que les tracteurs ont été remis en état mais que le Ford tourne très peu et prend de l'âge.

- Cloches de l'église
  M. le Maire informe les conseillers que, suite au choix de l'entreprise GOUGEON, l'intervention devrait avoir lieu après le 15 avril 2012.

- Fêtes et cérémonies
  - Dans le cadre des Journées du Patrimoine Européen, la CCVT demande quelles actions sont prévues par la commune de Liancourt Saint Pierre.
  - Quatre médailles du travail seront à remettre.
  - Repas des Anciens : Nathalie CORNU demande s'il est possible de reporter la date initialement prévue pour ces festivités. Après consultation des membres du Conseil, il est décidé de maintenir la date du 15 avril 2012.
  - Feu d'artifice du 14 juillet : M. le Maire contactera M. Millenvoye.
  - Comme il n'y a pas eu de fleurs déposées par la commune à l'occasion du décès de M. Forget, M. le Maire proposera à la famille la mise en place d'une plaque.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 22h20.

Le MAIRE	Le secrétaire de séance
Dominique LE CHARPENTIER	Pierre CHATAIGNE

Au registre suivent les signatures des membres présents :

CORNU Nathalie	COURTOIS Janine
JEGOU Isabelle	LEROY Jérôme
RAINOT Patrick	VELLUET Benjamin